

Règlement particulier du Tournoi Promobad Mixte du VDD

Vendredi 18 Janvier 2022

Article 1

Le tournoi est organisé par le Volant des Dômes. Il est autorisé par la Ligue Aura sous le numéro : en cours d'autorisation. Le tournoi se déroulera conformément au règlement FFBad et aux précisions de ce règlement particulier.

Il se déroulera le vendredi 18 janvier 2022 de 18h30 à Minuit, au gymnase René Soulier (Clermont Ferrand) sur 5 terrains.

Article 2

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses des séries N3 à NC licenciés à la FFBaD.

Le nombre d'inscriptions est limité à 50 joueurs (25 paires).

La date limite d'inscription est fixée au 08 Janvier 2022.

Les inscriptions retenues seront celles des participants ayant le faible CPPH, à la somme des 2 joueurs. De plus un quota de 10 paires (ou 20 joueurs) est réservé pour le club organisateur.

Les joueurs peuvent s'inscrire sans partenaire, au choix de l'organisateur qui se chargera alors de rassembler ces inscriptions afin d'avoir des paires les plus homogènes possible.

Les frais d'inscriptions sont de 8 euros par joueurs

Article 3

En cas de forfait d'un participant ou d'une paire entre la date limite d'inscription, et la date du tournoi, les organisateurs pourront effectuer ou proposer des remplacements avec les joueurs présents en liste d'attente.

Article 4

Les rencontres se dérouleront par poules de niveau de 4 ou 5 paires. La répartition sera faite au CPPH, la somme des CPPH de la paire étant utilisée.

La compétition se déroulera sur le logiciel fédéral Badplus.

Un classement par poule sera effectué à la fin du tournoi.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

Article 5

Les matchs se dérouleront en auto arbitrage.

Si le volant touche les structures au service, il sera let une fois, puis faute dans le jeu.

Article 6

Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le volant choisi sera le volant officiel du tournoi, le volant RSL3, disponible à la vente dans la salle.

Article 7

L'inscription au tournoi entraîne l'acceptation automatique du présent règlement.

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier ce présent règlement, afin de concourir et d'améliorer le déroulement du tournoi.